

# Procès-verbal

## PRÉSENCES

Madame Mélanie Hébert, parent membre et présidente  
Monsieur Serge Lagacé, parent membre et vice-président  
Monsieur Gautier Njokou, parent membre et représentant au comité de parents  
Madame Armelle Sorelle Kitio, parent membre  
Madame Nathalie Blanchard, représentante du personnel enseignant  
Madame Mylène Faucher, représentante du personnel enseignant  
Madame Marjorie Lavigne, représentante du personnel de soutien  
Madame Michelle Lamarche, représentante du service de garde

Madame Annie April, directrice

## ABSENCES

Madame Amélie Godin, représentante du personnel enseignant  
Madame Éloïse Chabot-Clerbois, représentante substitut du personnel enseignant  
Madame Nisrine Hanna, représentante du service de garde  
Monsieur Justin Beaudin, parent membre (désistement)  
Madame Marie-Ève Hébert, parent membre et représentante substitut au comité de parents (désistement)

**Le lundi 17 mars – 18h45**

**1. Mot de bienvenue – Ouverture de l'assemblée à 18h50.**

**2. Parole au public**

Aucun public.

**3. Adoption de l'ordre du jour (D)**

24-25-37 Il est PROPOSÉ par M. Njokou et secondé par Mme Hébert d'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 17 mars 2025, tel que déposé.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2025 (D)**

24-25-38 Il est PROPOSÉ par Mme Lavigne et secondée par Mme Faucher D'ADOPTER le procès-verbal du 20 janvier tel que présenté.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

## Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

### 5. Parrainage GDPL – Bell Textron (P)

L'entreprise Bell Textron a approché l'école Chante-Bois pour participer et pour recevoir d'une subvention (montant à venir) dans le cadre du Grand Défi Pierre-Lavoie.

24-25-39

Il est PROPOSÉ par M. Lagacé et secondé par Mme Hébert D'APPROUVER la participation et la réception d'une subvention dans le cadre du Grand Défi Pierre-Lavoie.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

### 6. Règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026 6.1 Règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026 – Document général (D)

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la Politique organisationnelle des services de garde du CSSMI (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être

## Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

assumées par les parents (SEJ-08);

ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;

24-25-40 Il est PROPOSÉ par Mme Blanchard et secondée par Mme Lamarche D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

### **6.2 Calcul coût réel SDG (D)**

La direction présente la démarche du calcul du coût réel des tarifs du service de garde.

24-25-41 Il est PROPOSÉ par Mme Lavigne et secondée par Mme Hébert D'ADOPTER le calcul du coût réel du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026.

C'est ADOPTÉ à l'unanimité.

### **7. Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (D)**

24-25-42 Il est PROPOSÉ par Mme Hébert et secondée par Mme Faucher D'APPROUVER l'Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents 2024-2025.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

## Procès-verbal Conseil d'établissement – École Chante-Bois Séance en présentiel

### 8. Sorties et activités éducatives (P)

La direction présente le tableau des sorties et activités.

24-25-43 Il est PROPOSÉ par Mme Faucher et secondé par Mme Lamarche D'APPROUVER la planification des sorties et activités présentée.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

### 9. Utilisation des fonds spéciaux : fête de fin d'année et fête des finissants (P)

#### 9.1 Fête de fin d'année : 2000 \$

24-25-44 Il est PROPOSÉ par Mme Hébert et secondée par M. Lagacé D'APPROUVER l'utilisation des fonds spéciaux pour la fête de fin d'année à une hauteur de 2000 \$.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

#### 9.2 Fête des finissants : 600 \$

24-25-45 Il est PROPOSÉ par Mme Lavigne et secondée par Mme Lamarche D'APPROUVER l'utilisation des fonds spéciaux pour la fête des finissants à une hauteur de 600 \$.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

### 10. Consultation obligatoire des élèves (P)

24-25-46 Il est PROPOSÉ par Mme Lamarche et secondée par Mme Hébert D'APPROUVER la consultation obligatoire des élèves concernant les jeux et activités qu'ils souhaitent que le personnel organise lors des récréations et des dîners.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

**Procès-verbal  
Conseil d'établissement – École Chante-Bois  
Séance en présentiel**

**11. Formation obligatoire des membres CÉ – suivi (P)**

La direction confirme le visionnement des membres des capsules disponibles sur le site du ministère de l'Éducation.

24-25-47

Il est PROPOSÉ par M. Lavigne et secondée par M. Lagacé l'approbation que les membres ont bien visionné les capsules.

C'est APPROUVÉ à l'unanimité.

**12. Information des membres**

Aucune information des membres.

**13. Divers**

Aucun point en « Divers ».

**14. Levée de l'assemblée**

24-25-48

Il est proposé par Mme Hébert de lever l'assemblée à 19h43.

LÉGENDE			
(C) Consultation	(D) Adoption	(I) Information	(P) Approbation

Annie April  
Directrice

Mélanie Hébert  
Présidente